

Département de l'Eure
 Arrondissement des Andelys
 Communauté de communes Lyons Andelle

ARRETE DU PRESIDENT

**Portant tableau annuel d'avancement de grade du cadre d'emploi des Agents sociaux territoriaux
Accès au grade d'agent social principal de 1^{ère} classe**

Le Président de Communauté de Communes Lyons Andelle,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade **agent social principal de 1^{ère} classe** pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme COURTIN Maria , agent social principal de 2 ^{ème} classe Echelon : 09 par ancienneté	1	01/05/ 2025

Total promouvables : 5
 Nombres d'hommes : 0
 Nombres de femmes : 5

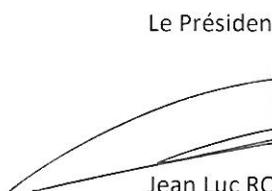
Total promus : 1
 Nombres d'hommes : 0
 Nombres de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du centre de gestion de l'Eure dans le cadre de la médiation préalable obligatoire en premier lieu, puis, pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Charleval, le 12 mars 2025

Le Président,


 Jean Luc ROMET


 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Rue Martin Liesse
 27380 CHARLEVAL
 LYONS ANDELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Eure
 Arrondissement des Andelys
 Communauté de communes Lyons Andelle

ARRETE DU PRESIDENT

Portant tableau annuel d'avancement de grade du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation
Accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe

Le Président de Communauté de Communes Lyons Andelle,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme GEFFLAUT Sandrine, <i>adjoint territorial d'animation</i> Echelon : 08 <i>par ancienneté</i>	1	01/05/ 2025

Total promouvables : 1

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du centre de gestion de l'Eure dans le cadre de la médiation préalable obligatoire en premier lieu, puis, pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Charleval, le 12 mars 2025

Le Président

Jean Luc ROMET



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Eure
 Arrondissement des Andelys
 Communauté de communes Lyons Andelle

ARRETE DU PRESIDENT

Portant tableau annuel d'avancement de grade du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation
Accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe

Le Président de Communauté de Communes Lyons Andelle,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme DUPUIS Sophie, <i>adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe</i> Echelon : 09 <i>par ancienneté</i>	2	01/05/2025

Total promouvables : 1
 Nombres d'hommes : 0
 Nombres de femmes : 1

Total promus : 1
 Nombres d'hommes : 0
 Nombres de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du centre de gestion de l'Eure dans le cadre de la médiation préalable obligatoire en premier lieu, puis, pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Charleval, le 12 mars 2025

Le Président,

Jean Luc ROMET



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Eure
 Arrondissement des Andelys
 Communauté de communes Lyons Andelle

ARRETE DU PRESIDENT

Portant tableau annuel d'avancement de grade du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Le Président de Communauté de Communes Lyons Andelle,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme BLASZCZYK Béatrice, adjoint administratif territorial Echelon : 7 par ancienneté	1	01/05/2025

Total promouvables : 2
 Nombres d'hommes : 0
 Nombres de femmes : 2

Total promus : 1
 Nombres d'hommes : 0
 Nombres de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du centre de gestion de l'Eure dans le cadre de la médiation préalable obligatoire en premier lieu, puis, pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Charleval, le 12 mars 2025

Le Président,


 Jean Luc ROMET


 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Rue Martin Liesse
 27380 CHARLEVAL
 LYONS ANDELLE